



Marché public de service

RÉALISATION D'OUTILS VISUELS DE PROMOTION DU CONTRAT TERRITORIAL ZONES HUMIDES BRENNES

Règlement et cahier des charges de consultation

Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

Date limite de dépôt des offres : 10 août 2020

Contact : Benoît PELLÉ

Contenu

I. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

I.1 LE MARCHÉ.....	3
I.1.1 OBJET.....	3
I.1.2 PROCÉDURE DE PASSATION, TYPE ET FORME DU MARCHÉ	3
I.1.3 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES.....	3
I.1.4 DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES	3
I.1.5 DÉLAIS DE RÉALISATION	3
I.1.6 COÛT OBJECTIF	3
I.1.7 DOSSIER DE CONSULTATION	3
I.2 PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET ENVOI	3
I.3 CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE	4
I.4 MODALITÉS DE PAIEMENT	4

II. CAHIER DES CHARGES

II.1 CONTEXTE.....	5
II.2. OBJECTIF.....	5
II.3. PRESTATION	5
II.4. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ.....	6
II.4.1. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	6
II.4.2. LIVRAISON	6
II.4.3. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	6
II.4.4. ASSURANCES	6

Réalisation d'outils visuels de promotion du Contrat territorial zones humides Brenne

Règlement et cahier des charges de consultation – version 2020-07-24

I. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

I.1 LE MARCHÉ

I.1.1 Objet

L'objectif de la mission confiée au prestataire dans le cadre de cet appel d'offre est de réaliser un suivi photographique et vidéo des actions mises en œuvre par tous les maîtres d'ouvrage sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne dans le cadre du contrat territorial zones humides (CTZH).

I.1.2 Procédure de passation, type et forme du marché

Le présent marché est un marché de service passé selon une procédure adaptée (Art L2123 du Code de la commande publique). Le marché est unique et composé de 1 tranche ferme.

I.1.3 Date limite de réception des offres

Les offres doivent impérativement parvenir avant le 10 août 2020 à 12h00. Toute offre réceptionnée ultérieurement sera automatiquement rejetée.

I.1.4 Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

I.1.5 Délais de réalisation

La restitution complète des visuels et sons devra avoir lieu au plus tard le **15 août 2021**. Une restitution au fur et à mesure des réalisations est souhaitée.

I.1.6 Coût objectif

Le coût de la prestation complète doit être inférieur ou égal à 7000 € TTC.

I.1.7 Dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est disponible à partir du 24/07/2020 :

1. sur le site internet du Parc
2. sur le site internet du conseil départemental de l'Indre
3. au Parc naturel régional de la Brenne sur demande : b.pelle@parc-naturel-brenne.fr ou 02 54 28 12 12.

I.2 PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET ENVOI

Liste des pièces à remettre par le candidat :

- DC1 et DC3
- R.I.B.
- Note synthétique :
 - présentation de la structure, compétences et références pour des prestations comparables
 - descriptif des méthodes, techniques et moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette prestation

- date de commencement de la prestation

Toute offre incomplète sera rejetée automatiquement.

Les offres sont à transmettre à Monsieur le Président du Parc naturel régional de de la Brenne :

- par voie postale à l'adresse suivante : Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay
- par courriel : info@parc-naturel-brenne.fr

Les envois devront comporter la mention : Ne pas ouvrir - Offre outils visuels CTZH.

À l'issue de l'analyse des offres et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, le Parc naturel régional de la Brenne se réserve le droit de mener, éventuellement, une négociation avec les deux meilleurs candidats dont l'offre aura été déclarée recevable.

Pour tout renseignement complémentaire les candidats peuvent s'adresser à :

Benoît PELLÉ, chargé de mission au service nature-environnement, b.pelle@parc-naturel-brenne.fr / 02 54 28 12 12

Afin de maintenir une stricte égalité entre les candidats, il ne sera répondu qu'aux questions élémentaires.

I.3 CRITÈRES DE CHOIX DU PRESTATAIRE

Le choix du prestataire sera effectué par le Parc naturel régional de la Brenne. En plus de la qualité de la prestation proposée, son adéquation avec la demande et son coût, les critères suivants seront pris en compte :

- expérience dans la réalisation de prestations similaires,
- compétence et matériel de l'équipe de réalisation,
- prise en compte du développement durable par l'entreprise et dans la prestation.

I.4 MODALITÉS DE PAIEMENT

Conditions de règlement :

Le prestataire sera rétribué de la façon suivante :

- 30 % au démarrage de la mission,
- le solde à la réception définitive des visuels.

Aucune autre avance ne sera allouée en dehors de ces conditions.

À la réception des factures, le PNR Brenne a 45 jours pour émettre le mandat administratif.

Le prix est ferme et forfaitaire.

II. CAHIER DES CHARGES

II.1 CONTEXTE

Le contrat territorial zones humides Brenne a débuté en 2017 et se terminera fin 2021. Durant ces 5 années, 41 actions sont mises en œuvre par une dizaine de structures. Ces actions sont réalisées sur le territoire du Parc naturel régional et s'inscrivent toutes dans une optique de sauvegarde de la zone humide, notamment au travers des enjeux eau et biodiversité. Le contrat arrivant prochainement à son terme, il importe dès à présent de recueillir un matériel visuel qui servira de support à des outils de communication sur les actions qui auront été réalisées.

II.2. OBJECTIF

Réaliser des visuels (image/son) permettant d'illustrer en 12 actions les 5 objectifs stratégiques du CTZH présentés en annexe¹. Il s'agit de :

- photographies
- vidéos (image et son)

La présente prestation sera suivie en 2021 d'un marché de plusieurs lots visant à exploiter ces visuels. Exemple :

- lot 1 : réalisation d'une plaquette
- lot 2 : réalisation de montages vidéo :
 - version courte : 2 minutes 30
 - version longue : 15 minutes en 6 chapitres :
 - les enjeux du territoire
 - les 12 actions réalisées pour répondre au 5 objectifs stratégiques

Les visuels réalisés devront notamment permettre d'illustrer :

1. la diversité des actions menées
2. le côté opérationnel du CTZH
3. l'implication d'une diversité de structures du territoire dans la mise en œuvre
4. l'impact des actions (ex : vue avant/après)

II.3. PRESTATION

Le prestataire a pour mission l'illustration visuelle et sonore de 12 actions. Les aspects terrain / démonstratif / didactiques seront recherchés.

Contenu

Pour chacune des actions retenues, le prestataire :

- contacte la structure en charge de l'action pour définir les modalités les plus propices à la réalisation des visuels
- réalise des prises de vue illustrant l'action
- réalise des prises de sons avec ou sans image : a minima, présentation de l'action par le maître d'ouvrage

¹ La liste des actions est fournie à titre d'exemple et ne peut être considérée comme contractuelle. Le choix des 12 actions sera effectué en concertation avec les différentes structures.

Concernant l'action « Réalisation d'un échange scolaire inter-sites Ramsar » : cette action est terminée et un certain nombre de photos ont été réalisées. Le prestataire devra se limiter à des prises de son (animateur Parc et instituteur).

Nature des images

Les images, photo et vidéos, seront prises au sol et/ou par drone²

Qualité minimale : HD couleur

Localisation des prises de vues :

- au maximum en extérieur ; dans le cas d'actions correspondant uniquement à une étude, les prises de vues pourront présenter la problématique sur le terrain
- en privilégiant les aspects caractéristiques de la zone humide Brenne

II.4. CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ

II.4.1. Calendrier prévisionnel

Compte tenu du retard pris à cause de la Covid-19, le prestataire devra pouvoir commencer la prise de vue dès la signature du marché afin de pouvoir traiter les actions en cours.

II.4.2. Livraison

Le prestataire fournira des versions « basse définition » et « haute définition » sur support USB et DVD.

II.4.3. Droits de propriété intellectuelle

L'offre devra mentionner la cession intégrale des droits d'auteur des images et vidéos réalisées. Le prestataire mentionnera aussi la cession des droits d'image des intervenants, pour tous les usages et besoins du Parc naturel régional de la Brenne pour l'ensemble de ses supports, y compris internet et supports mobiles.

La présente cession est consentie pour une durée illimitée.

Le prestataire devra impérativement confirmer dans sa proposition, de la manière la plus claire qu'il soit, sa posture vis-à-vis de la propriété intellectuelle, les conditions d'utilisation des droits par des tiers ainsi que des conditions de cession des droits octroyées au Parc naturel régional de la Brenne.

II.4.4. Assurances

Le prestataire devra justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ou de leurs modalités de leur exécution. La garantie sera suffisante pour les dommages matériels et immatériels.

² Attention : interdiction de survol d'une partie du territoire. Demande à faire par le prestataire auprès des autorités aéronautiques très en amont des prises de vue si situées dans le périmètre interdit.